



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales

**Arrêté n°2019 – SG – 56**

**Portant modification de l'arrêté n°2018 – SG – 907 du 16 octobre 2018 portant attribution à la commune de MTSAMBORO du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt, au titre de l'année 2018.**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1614-1 et L.1614-10 ainsi que R.1614-75 et suivants ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique ;
- VU le décret n° 2006-1247 du 11 octobre 2006 portant réforme des concours particuliers de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt et modifiant le Code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) ;
- VU le décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, Préfet hors classe en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU le décret du n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, abrogeant le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté n° 882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU le courrier du 19 avril 2018 du ministère de l'intérieur portant mise à disposition des crédits de la 1ère fraction de cette dotation, au titre de l'année 2018 ;
- VU le courrier de la Direction des affaires culturelles de Mayotte en date du 22 janvier 2019,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTÉ**

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°2018-SG-907 du 16 octobre 2018 est modifié comme suit, il est attribué à la commune de MTSAMBORO des crédits d'un montant de **107 229,02 €** au titre de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et départementales de prêt pour l'année 2018 pour l'opération suivante : Point de lecture de Mtsamboro et point de lecture de M'Tsahara : **acquisition de mobilier, signalétique et opérations de rénovation**

**Article 2 :** Les autres articles demeurent inchangés.

**Article 3 :** Le secrétaire général et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **04** FEV. 2019

Le Préfet,  
Le Préfet de Mayotte  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général  
Eoghan PEREZ

**Copie :**  
Commune 1  
TMM 1  
DAC 1  
RAA 1